CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'ÉCONOMIE, DES STATISTIQUES ET DES MARCHÉS

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CEM-CFI(LVI)/1
5 septembre 2022

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
Du 7 au 11 novembre 2022
Yokohama (Japon) (session en hybride)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2022
5. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
6. Nouveaux projets et avant-projets
7. Examen des projets et avant-projets en cours
8. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
9. Évaluation a posteriori
10. Travaux de politique
11. Programme de travail biennal des Comités pour 2023-2024
12. Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2023
13. Dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions des Comités
14. Autres
15. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
16. Rapport de la session

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la session

La cinquante-sixième session des Comités sera conduite conjointement et présidée par M^{me} Anna Tyler (Nouvelle-Zélande), Présidente du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et du Comité de l'industrie forestière (CFI). Le/les Vice-président(s) des Comités seront désignés par le Groupe des consommateurs avant ou durant la session.

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
[Document CEM-CFI(LVI)/1]

Les Comités pourront examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter leur ordre du jour pour leur session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions de travail des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le(s) habituels groupe(s) de travail informel(s) à composition non limitée pour les assister dans leur examen de questions particulières inscrites à l'ordre du jour. Les points 4, 5 et 9(A) de l'Ordre du jour pourront être examinés dans le cadre d'une séance commune des Comités.

En fonction de l'issue des concertations avec le Groupe consultatif non officiel concernant la logistique de la tenue en format hybride de la cinquante-huitième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), des informations complémentaires se rapportant à la manière dont seront traités les points à l'ordre du jour des Comités, et si certains le seront, seront communiquées lorsque les décisions y afférentes auront été prises et/ou au début de la session.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront admettre les observateurs qui auront été agréés par le Conseil pour assister aux sessions en tant que tels.

Point 4 - Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché pour 2022

Le thème de l'édition 2022 de la Discussion de l'OIBT sur le marché proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) est le suivant: «Marchés du carbone et filière du bois: Une opportunité pour un changement de paradigme?». La Discussion sur le marché se tiendra dans le cadre d'une séance commune des Comités. Une note d'information indiquant le programme et les conférenciers de la Discussion de l'OIBT sur le marché 2022 sera diffusée avant la session.

Point 5 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
[Document ITTC/EP-57]

Le rapport de la cinquante-septième réunion du Panel d'experts, qui s'est tenue en ligne en raison de la Covid-19, est contenu dans le document ITTC/EP-57. Conformément aux dispositions de l'annexe B à la décision 4(XXV) du CIBT, les observations générales du Panel d'experts formulées dans le rapport seront examinées au titre du présent point de l'Ordre du jour dans le cadre d'une séance commune des Comités.

Point 6 - Nouveaux projets et avant-projets
[Document ITTC/EP-57]

Les Comités sont invités à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés aux pays membres en application de la décision 6(XLIII) du CIBT, suite aux recommandations du cinquante-septième Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émanant de son examen en distanciel des projets en juin-juillet 2022, et réunies sous la cote de document ITTC/EP-57.

Cinquante-septième Panel d'experts
Catégorie 1:

Comité de l'industrie forestière		
NUMÉRO DE PROJET/D'AVANT-PROJET	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 926/22 Rev.1 (I)	Promotion de la consommation de produits ligneux durables sur le marché intérieur en Thaïlande	Thaïlande
PD 928/22 Rev.1 (I)	Développement du marché intérieur des produits ligneux durables	Indonésie

Les Comités noteront que ces deux projets émanent de notes conceptuelles soumises dans le cadre du processus régissant l'appel à soumettre des propositions, qui est stipulé dans la décision 4(LVI).

Grille de classement des propositions de projets:

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Point 7 - Examen des projets et avant-projets en cours
[Document CEM-CFI(LVI)/2]

Poursuivant la rationalisation de leurs travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A à la décision 4(XXV) du CIBT, les Comités ont demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui:

- rencontrent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le plan de travail et le budget appellent d'importantes modifications de caractère indispensable.

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat et porteur de la cote documentaire CEM-CFI(LVI)/2 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants (ceux remplissant au moins un des critères ci-dessus sont affectés d'un astérisque à la suite du numéro de projet):

(A) Projets en cours d'exécution

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 732/14 Rev.2 (M) Amélioration de la gouvernance forestière au Mozambique

2. PD 832/16 Rev.2 (M) Mise en œuvre de mécanismes d'amélioration de la traçabilité dans la filière forêt-bois du Guatemala

3. PD 845/17 Rev.3 (M) Amélioration de la capacité des communautés forestières en matière de projets relevant de la gouvernance et du suivi des forêts ainsi que du développement des collectivités dans le district forestier de Mankraso au Ghana

Comité de l'industrie forestière

1. PD 770/15 Rev.1 (I) Promotion et gestion durable des essences moins exploitées dans les forêts humides des départements honduriens d'Atlantida, Colon et Nord-Olancho au Honduras

2. PD 922/21 Rev.1 (I) Promouvoir la consommation intérieure durable de produits ligneux au Viet Nam

(B) Projets en attente de financement

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 913/20 Rev.3 (M) * Renforcement du suivi des forêts et extension de la couverture du système de traçabilité au Panama

(C) Projets et avant-projet en attente de financement

Les projets affectés d'un astérisque * (qui ont été approuvés mais non financés dans les 20 mois) seront déclarés caducs lors de la prochaine session en 2023.

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

1. PD 879/18 Rev.2 (M) * Renforcement du système national d'information et de gestion des statistiques forestières (Bénin)

Comité de l'industrie forestière

1. PD 900/19 Rev.2 (I) * Développement d'une filière du bambou tenant compte des besoins des femmes et ancrée dans les communautés en appui à la gestion et à la conservation des ressources en bambou dans la zone de bassin versant du lac Toba (LTCA), dans la province du Sumatra du Nord, en Indonésie
2. PD 912/20 Rev.2 (I) Renforcement de la gestion technique et commerciale de la filière forêt-bois péruvienne
3. PD 926/22 Rev.1 (I) Promotion de la consommation de produits ligneux durables sur le marché intérieur en Thaïlande
4. PD 928/22 Rev.1 (I) Développement du marché intérieur des produits ligneux durables (Indonésie)
5. PPD 200/21 Rev.1 (I) * Projet de renforcement des capacités des artisans du bois au sud du Bénin

Point 8 – **Rapport sur les projets et avant-projets achevés**
[Document CEM-CFI(LVI)/3]

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat contenu dans le document CEM-CFI(LVI)/3 portant sur le projet suivant qui pourra être déclaré achevé:

Comité de l'industrie forestière

1. PD 737/14 Rev.2 (I) Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra

Point 9 - Évaluation a posteriori

(A) Rapports d'évaluation a posteriori
[Document CRF(LVI)/4]

Il est rappelé aux Comités que le Secrétariat les a informés lors de la dernière session d'une proposition émanant du Gouvernement du Japon visant à financer une évaluation a posteriori de projets achevés de l'OIBT récemment exécutés en Afrique dans le cadre du Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 (prorogé jusqu'en 2021), ce au titre d'une contribution à la huitième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD-8), qui va se tenir en Tunisie les 27 et 28 août 2022. Une évaluation a posteriori groupée à l'échelle régionale a été conduite par deux consultants chargés d'évaluer des projets de l'OIBT achevés en Afrique dans l'objectif de dresser une synthèse des principaux résultats et constatations afférents dans la perspective de futures interventions du Japon et d'autres pays donateurs dans le domaine forestier en Afrique. Les projets suivants, qui ont été exécutés sous la supervision du CEM-CFI, ont été inclus dans cette évaluation a posteriori régionale:

Soumis par	Numéro de projet	Intitulé	Financement par l'OIBT	Déclaré achevé
Côte d'Ivoire	PD 692/13 Rev.1 (M)	Mise en œuvre opérationnelle du système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières	$290 541	2019
OIBT	PD 124/01 Rev.4 (M) Phase III, Étapes 1 et 2	Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (OIBT-Organisation africaine du bois)	$1,100 000	2016
Allemagne	PD 620/11 Rev.1 (M)	Élaboration et mise en œuvre d'un système d'identification des essences et de traçabilité du bois en Afrique au moyen du génotypage et des isotopes stables	$2,046 092	2016
Bénin	PD 678/12 Rev.1 (M)	Mise en place d'un système national d'information et de gestion des statistiques forestières au Bénin	$398 704	2016
OIBT	PD 700/13 Rev.2 (M) Phase I, Étape 1	Développement du commerce des bois tropicaux et produits dérivés, et de leur valorisation industrielle dans un cadre intra-africain–Phase I, Étape 1)	$1,399 989	2016

Les Comités pourront examiner les résultats de l'évaluation a posteriori groupée régionale conduite pour la TICAD-8, qui figure dans le document CRF(LVI)/4.

(B) Sélection de projets pour évaluation a posteriori

Aux termes de la décision 3(XXVIII) du CIBT «Évaluation des projets a posteriori» (voir l'extrait ci-dessous), les Comités sont priés de considérer comme candidats à l'évaluation a posteriori tout projet individuel ou groupe(s) de projets achevés répondant aux critères contenus à l'annexe 1 de ladite décision. Il est d'usage que les Comités envisagent une évaluation a posteriori lors de la session durant laquelle les projets sont déclarés achevés. Il est rappelé aux Comités que, lors de leur session de 2021, ils avaient examiné un tableau des projets récemment achevés, qui figure dans le CEM-CFI(LV)/1 et qu'ils avaient décidé de reporter à leur prochaine réunion la formulation de recommandation(s) relatives aux évaluations a posteriori, dans l'espoir qu'il serait possible de recruter des consultants en mesure de voyager sur le site des projets pour mener leurs évaluations. Une liste répertoriant les projets déclarés achevés par les deux Comités entre 2017 et 2022, qui n'ont toutefois pas encore été évalués (les projets conformes aux critères de la décision 3(XXVIII) dont le budget de l'OIBT est supérieur à 400 000 $EU étant indiqués en caractères gras) figure ci-dessous. Le tableau comprend également les projets des Programmes thématiques qui ont été déclarés achevés par le Conseil au cours de cette même période. Lors de leur examen des projets susceptibles de faire l'objet d'une évaluation a posteriori, les Comités sont priés de noter que les sommes disponibles dans le fonds commun des évaluations a posteriori créé en application de la décision 3(XXVIII) présentent un solde courant de 57 930,26 $EU/15 000 $EU pour le CEM/CFI. Les Comités noteront également qu'il reste difficile, voire impossible, de se rendre sur les sites de la plupart des projets.

Soumis par	Numéro de projet	Intitulé	Finance-ment par l'OIBT	Déclaré achevé
Indonésie	**PD 737/14 Rev.2 (I)**	**Développement des capacités en matière de bioénergie dérivée du bois par l'amélioration des conditions habilitantes et l'exploitation rentable des terres forestières dégradées menée en association avec les populations riveraines dans la province indonésienne du Nord-Sumatra**	**$589 863**	**2022**
Viet Nam	PD 815/16 Rev.2 (I)	Accroissement de l'efficience des plantations d'acacia et de l'industrie de transformation du bois au Viet Nam	$116 480	2021
Philippines	**PD 599/11 Rev.1 (M)**	**Développement et mise à l'essai d'un système national de suivi des stocks forestiers (FSMS) avec capacités de gouvernance améliorées à tous les niveaux de l'administration forestière**	**$497 930**	**2020**
Panama	**TFL-PD 044/13 Rev.2 (M)**	**Renforcement des capacités gestionnaires de l'ANAM à réduire l'exploitation forestière illicite et le commerce associé dans la région Est du Panama (Bayano et Darién) par des mécanismes de suivi et de contrôle**	**$412 556**	**2020**

Équateur	PD 751/14 Rev.3 (M)	Gestion durable des forêts du bassin du Chimbo en Équateur: conservation des ressources forestières et des systèmes agro-forestiers comme mécanisme de renforcement de l'inclusion économique des foyers ruraux, en particulier les femmes, établis dans ce secteur	$130 000	2019
Australie	**TFL-PD 037/ 13 Rev.2 (M)**	**Mise en œuvre d'un système de traçabilité génétique du bois en Indonésie**	**$518 833**	**2019**
Indonésie	**PD 600/11 Rev.1 (I)**	**Modèle de renforcement des capacités dans l'optique d'une exploitation efficiente et durable des ressources en bambou en Indonésie**	**$537 095**	**2018**
Indonésie	**TFL-PD 032/13 Rev. 2 (M)**	**Renforcement de la capacité des institutions locales à gérer en mode durable la foresterie communautaire dans la région de Sanggau pour améliorer les moyens d'existence**	**$456 680**	**2018**
Guatemala	PD 756/14 Rev.1 (M)	Élaboration d'un programme de services de gestion d'entreprise destiné aux micros, petites et moyennes entreprises de la filière forêt-bois guatémaltèque	$149 341	2018
Pérou	PD 621/11 Rev.3 (M)	Traçabilité des productions de bois des concessions forestières et des populations autochtones en Madre de Dios et Ucayali	$349 032	2017
Malaisie	PD 722/13 Rev.1 (I)	Renforcement des capacités à l'exploitation à faible impact (EFI) des forêts domaniales xérophiles de l'intérieur des terres en Malaisie péninsulaire	$226 041	2017
Mexique	**RED-PD 045/ 11 Rev.2 (M)**	**Évaluation environnementale et chiffrage économique des services écosystémiques procurés par les forêts côtières (forêts de mangrove, forêts inondées, forêts pluviales et forêts dunaires de broussailles) et leurs régimes agricoles de remplacement dans la plaine côtière centrale du Veracruz, au Mexique**	**$470 682**	**2017**
Indonésie	**TFL-PD 033 /13 Rev. 2 (M)**	**Renforcement de la gouvernance des forêts communautaires par l'amélioration de la capacité à administrer adéquatement le bois dans la région de Java et de Nusa Tenggara en Indonésie**	**$495 880**	**2017**
Guatemala	**TMT-PD 004/ 11 Rev.2 (M)**	**Renforcement du système guatémaltèque d'information forestière pour améliorer la transparence du marché et du commerce dans le secteur forestier**	**$359 716**	**2017**

Extrait de l'annexe I à la décision 3(XXVIII), paragraphe 1(iii):
Procédure d'identification des projets/groupes de projets nécessitant une évaluation a posteriori

Pour statuer sur la nécessité qu'un projet subisse une évaluation a posteriori, le(s) Comité(s) doivent prendre en compte la nature du projet (l'évaluation a posteriori revêt une importance particulière pour les projets de développement des ressources humaines, de développement institutionnel ou d'infrastructures). Une liste de pré-sélection des projets pour lesquels une évaluation a posteriori serait bénéfique doit être dressée en retenant ceux qui répondent aux critères suivants:

(a) Le projet ou les groupes de projets dont le budget OIBT est supérieur à un niveau indiqué (par exemple 400 000 $EU);
(b) Des avantages indiscutables peuvent être tirés d'une meilleure connaissance de certains faits survenus, certaines réalisations obtenues, ou difficultés apparues, lors de l'exécution du projet ou à son achèvement, notamment des informations et des éléments ayant trait à:
  - l'obtention ou non des produits escomptés;
  - la réalisation ou non du ou des objectif(s) spécifique(s) du projet;
  - l'existence de résultats et de retombées imprévus, qu'ils soient regrettables ou bénéfiques;
  - les bénéficiaires effectifs du projet;
  - les enseignements essentiels livrés par le projet;
  - les recommandations directes émises dans l'intérêt de projets futurs; et
  - la pérennisation éventuelle des activités du projet.
(c) La potentialité d'une application large des enseignements livrés par le projet;
(d) Tous autres facteurs considérés comme appropriés par les Comités.

Point 10 - Travaux de politique

Aux termes de la décision 4(XXV) du CIBT, les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux de politique sont les suivantes:

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique.
- Utiliser le Plan d'action stratégique de l'OIBT en vigueur, les aspects relevant des politiques dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique.
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour «Travaux de politique» lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

Comité de l'économie, des statistiques et des marchés

Au cours de leur cinquante-cinquième session, les Comités ont décidé, à l'issue de débats, de poursuivre, dans le cadre de leur cinquante-sixième session les travaux de politique relevant du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés:

- Accès aux marchés;
- Certification des forêts et du bois;
- Collaboration entre le Groupe d'experts sur l'exploitation forestière illicite et le commerce associé de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (EGILAT-APEC) et l'OIBT; et
- Rapport d'activité sur le Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM).

Comité de l'industrie forestière

Au cours de leur cinquante-cinquième session, les Comités ont décidé après délibérations d'inclure les travaux de politique suivants à l'ordre du jour de leur cinquante-sixième session concernant le Comité de l'industrie forestière:

- Valoriser la conservation et la gestion durable des forêts de teck dans la sous-région du grand Mékong.

Point 11 - Programme de travail biennal des Comités pour 2023-2024

Afin d'aligner le Programme de travail biennal (PTB) sur le processus d'approbation du budget administratif biennal, le Secrétariat proposera que le PTB 2021-2022 soit prorogé d'une (1) année. Si cette proposition est approuvée par le Conseil, un nouveau PTB pour la période 2024-2025 (coïncidant avec le budget administratif des exercices 2024-2025) sera présenté à l'examen du Conseil pour approbation lors de sa prochaine session en 2023.

Point 12 - Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2023

L'élection des Présidents et des Vice-présidents pour 2023 sera, suivant la pratique établie, soumise aux consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 13 - Dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions des Comités

Les dates et lieux des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions des Comités sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses cinquante-neuvième et soixantième sessions.

Point 14 - Autres

Les Comités pourront examiner au titre de ce point toute autre question susceptible d'être soulevée.

Point 15 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Les Comités pourront envisager de transmettre leurs recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets, travaux de politique et tous autres sujets intéressant l'économie, les statistiques et les marchés ainsi que l'industrie forestière.

Point 16 - Rapport de la session

Les Comités pourront examiner et adopter un rapport contenant leurs recommandations adressées au Conseil. Les Comités pourront prier les coprésidents de présenter ce rapport durant la cinquante-huitième session du Conseil pour examen et adoption.

* * *